



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-32
DU JEUDI 23 MARS 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC .

Objet de la décision : Aménagement d'une MAM et d'un cabinet dentaire dans l'aile réhabilitée de la MSP Montredon-Labessonnié

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision du Bureau par délégation n° 2022-56 en date du 1^{er} septembre 2022 ayant pour objet : Maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'une MAM et de deux cabinets médicaux dans l'aile réhabilitée de la MSP Montredon-Labessonnié,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 20 janvier 2023,

Vu les offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

Vu l'avis de la commission ad hoc réunie le 15 mars 2023,

Il est proposé de retenir le choix d'attribution des marchés de travaux aux entreprises ci-après :

Lot	Objet	Entreprise	Montant HT après analyse	Montant HT après mise au point
01	Démolitions – Ossature bois	NOVABOIS	10 750,00 €	10 750,00 €
02	Menuiseries extérieures - Clôtures	SARL ICHER Frères	25 047,00 €	25 047,00 €
03	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds - Faïence	CHIFFRE PLATRERIE	41 652,90 €	41 652,90 €
04	Menuiseries intérieures	SCOP FLAGEAT	15 859,35 €	16 858,40 €
05	Revêtements de sols souples	SARL TALAZAC	15 360,63 €	15 360,63 €
06	Peinture nettoyage final	SARL TARROUX & Fils	8 394,71 €	8 394,71 €
07	Electricité – Courants forts – Courants faibles	SAGELEC	36 484,20 €	36 484,20 €
08	Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie - Sanitaire	SUD TECHNOLOGIE	49 907,05 €	52 745,75 €
09	Enduit – Isolation extérieure	GASTON Frères	6 60,00 €	6 060,00 €
Total			209 515,84 €	213 353,59 €

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, confirme ce choix et autorise le Président à signer les marchés correspondants pour un montant total de 213 353,59 € HT.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa ~~prochaine~~ **prochain** réunion.

Pour extrait conforme,



Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE